

- BAC pro en 3 ans : avoir le niveau de fin de 3ème.
- BAC pro en 2 ans : être titulaire d'un CAP, ou fin de seconde générale ou technologique.
- Jeunes de moins de 26 ans et jusqu'à 30 ans selon la Région et sous certaines conditions
- Demandeurs d'emploi
- Personnes bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, ASS, AAH,...) ou ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (CUI).
- Salariés d'entreprises (dans le cadre d'une période de professionnalisation).

QUALITES REQUISES

- Sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe, bon sens relationnel et commercial, adaptation rapide à l'outil informatique.
- Être capable de respecter les règles de sécurité pour le stockage et le rangement des matériaux, et l'organisation du magasin.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignements professionnels**
 - Prise en charge des flux entrants
 - Prise en charge des flux sortants
 - Suivi et optimisation du stockage
 - Conduite de chariot catégories 1, 3 et 5
 - Relation avec les partenaires

Enseignement général

- Français
- Histoire Géographie
- Éducation morale et civique
- Mathématiques
- Langues vivantes 1 et 2
- Éducation physique et sportive
- Prévention Santé Environnement (formation SST intégrée)
- Arts appliqués
- Économie/Droit

VALIDATION

- Certification intermédiaire niveau V : BEP Logistique et Transport (selon les modalités régionales).
- Certification finale niveau IV: Baccalauréat Professionnel Logistique, le BAC dispense son titulaire des CACES® chariots (catégories 1, 3 et 5) pendant 5 ans.

Votre centre AFTRAL

LES + DE LA FORMATION

- Formation à la conduite de chariots élévateurs de catégories 1, 3 et 5.
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Une voie d'insertion professionnelle privilégiée.
- Un accompagnement dans les démarches administratives.
- Une mise en relation avec les entreprises.

LES + DE L'ALTERNANCE (CONTRATS D'APPRENTISSAGE **ET DE PROFESSIONNALISATION)**

- Un contrat de travail en CDD ou CDI.
- Un salaire pendant toute la durée du contrat.
- Une formation entièrement financée et rémunérée.
- Un rythme associant formation théorique et travail en entreprise.
- Un accompagnement par un tuteur ou maître d'apprentissage.
- Un accès à la carte d'étudiant des métiers ouvrant droit à davantage de réductions.



LES AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE

- Prise en charge partielle ou complète du coût de la formation.
- Différentes aides financières (prime à l'apprentissage, crédit d'impôt, aide de l'État, bonus alternants...)
- Exonérations partielle ou complète des cotisations sociales.
- Prise en charge des démarches administratives par AFTRAL.
- Pré-recrutement par les services AFTRAL.

L'utilisation du genre masculin permet d'alléger le texte mais ne peut être percu pour de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.

Avec le concours de

Plus d'informations www.aftral.com











